

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Recension de l'ouvrage : "Dépression et démence. Deux visages du déclin" de VANWELDE, Carl (dir.)

Evrard, Albert

Published in:
J.L.M.B.

Publication date:
2009

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Evrard, A 2009, 'Recension de l'ouvrage : "Dépression et démence. Deux visages du déclin" de VANWELDE, Carl (dir.)', *J.L.M.B.*, Numéro 15, p. 712-713.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

fondamentales de vérifier la conformité à cette Convention des décisions d'autorités tierces auxquelles ils donnent force exécutoire dans leur ordre juridique s'oppose à la position traditionnelle de la Cour de cassation, rappelée fermement dans l'affaire Boniface et selon laquelle il n'appartient pas aux cours et tribunaux de vérifier la conformité des décisions ecclésiastiques à la conformité du droit religieux, ni aux principes généraux du droit belge ou de la Convention européenne des droits de l'homme. Une évolution de la jurisprudence belge semblait inévitable.

L'arrêt rapporté retient l'attention sur deux points.

D'une part, il confirme une tendance des juridictions belges (soutenues par une large part de la doctrine) à se considérer compétentes pour vérifier la conformité des décisions ecclésiastiques à leur propre droit religieux. Sur ce point, la jurisprudence de la Cour de cassation est cependant muette à ce jour.

D'autre part, il affirme un principe jusqu'ici fermement rejeté par la Cour de cassation : celui-ci selon lequel il appartient aussi au juge de vérifier la conformité d'une décision ecclésiastique mettant en cause des droits civils aux principes généraux du droit belge et aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. Sur ce dernier point, l'arrêt Pellegrini constitue un important élément neuf par rapport à l'affaire Boniface. Face à la position de la Cour européenne des droits de l'homme, il y a fort à parier que la Cour de cassation devra, si elle est à nouveau saisie de la question, revoir sa jurisprudence, à tout le moins si l'enjeu du litige est capital pour les parties. Or, ce sera sans doute le cas pour la plupart des affaires portées devant la Cour.

FRÉDÉRIC AMEZ
conseiller adjoint à la Chambre des représentants
assistant aux F.U.N.D.P.

Bibliographie

Dépression, démence. Deux visages du déclin, Carl Vanwelde (dir.), Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires Louvain, 2008, collection Sâges, vol. I, 125 pages.

La chaire de médecine générale de la Faculté de médecine de l'U.C.L. a entamé une série de cinq monographies sur le thème du grand âge. La première est consacrée à la dépression et la démence de la personne âgée.

Si cet ouvrage de qualité scientifique a vocation à intéresser le monde de l'art de guérir et en particulier les médecins généralistes parce qu'il propose de brefs chapitres (maximum neuf pages aérées) se terminant pas quelques questions ouvrant à la réflexion sur leur pratique et une rubrique « que retenir ? » permettant aux plus pressés d'aller à l'essentiel, le juriste y trouvera également son compte : le langage est précis et accessible.

Quelques récits de vie sont présentés qui ne sont pas bien différents de ceux que des administrateurs provisoires peuvent établir dans leurs mots. L'approche du médecin est un bon éclairage complémentaire. La démarche diagnostique qui suit ces descriptions étant clairement exposée, le juriste sentira mieux les difficultés qu'elle représente alors qu'il en reçoit habituellement le résultat sous la forme d'un certificat médical, d'une attestation ou d'un rapport. C'est bien à partir de tels documents médicaux que s'initient des procédures, que se prennent des jugements, que se plaident des causes derrière lesquelles se lisent des vies personnelles. Un chapitre consacré à la personnalité et la vulnérabilité ouvre à la question de la situation des personnes âgées mais également des soignants et des aidants. Plusieurs chapitres abordent la situation des aidants proches, ce qui indique combien il y a lieu de se soucier de l'entourage et de l'aménagement du lieu de vie. Enfin des annexes présentant des critères et échelles d'évaluation tant pour la démence et la dépression que pour l'appréciation de la vie quotidienne intéresseront magistrats et avocats parce qu'elles sont commentées. Les uns et les autres n'oublieront pas que de nombreuses évaluations médicales de la situation d'une personne âgée en vue de la mise en place d'un régime légal dit de protection se basent explicitement ou non sur de telles échelles et critères.

Voilà une collection à surveiller.

Relevons enfin que de courts textes inédits ou tirés du patrimoine littéraire établissent la transition entre chaque chapitre. En cela, l'art de guérir alterne avec un des arts pour, peut-être, nous montrer qu'il est question d'approcher de l'indicible lorsque l'esprit prend des voies profondes, tout comme les mots sont toujours insuffisants pour approcher la vie et en parler.

ALBERT EVRARD, S.J.

Nouvelles des Palais

CRIDES - Larcier

Le statut du dirigeant d'entreprise

15 mai 2009

Matinée, sous la présidence de G. KEUTGEN, professeur émérite de l'U.C.L., assesseur au Conseil d'Etat

08.45 : Accueil des participants.

09.00 : *Les multiples facettes du dirigeant d'entreprise*, Y. DE CORDT, U.C.L., avocat.

09.15 : *La nomination et la révocation des dirigeants*, A.-P. ANDRÉ-DUMONT, U.C.L., avocat, et M. FYON, CRIDES.

09.45 : *Les pouvoirs et les devoirs des dirigeants*, D. WILLERMAIN, U.L.B., avocat, et Ch. BRÜLS, U.C.L., avocate.

10.30 : *La responsabilité des dirigeants*, M.-A. DELVAUX, F.U.N.D.P., avocate, et P. DE WOLF, U.C.L., avocat.

11.00 : *Les dirigeants face à la responsabilité soci(ét)ale de l'entreprise*, V. SWAEN, U.C.L., ESEG School of Management, et J.-M. GOLLIER, CRIDES, avocat.

11.30 : *Les dirigeants et les commissaires*, M. DE WOLF, U.C.L., F.U.N.D.P., U.Lg., réviseur d'entreprises.

12.00 : Débat.

Après-midi, sous la présidence de J. MALHERBE, professeur émérite U.C.L., avocat

14.30 : *La rémunération des dirigeants*, A. AUTENNE, F.N.R.S., U.C.L., Ph. LAMBRECHT, U.C.L., F.E.B., G. DE PIERPONT, U.C.L.

15.00 : *Le statut social des dirigeants*, J.-FR. NEVEN, U.C.L., conseiller à la cour du travail de Bruxelles, S. GILSON, U.C.L., avocat, et L. DEAR, U.L.B., avocat.

15.45 : *Le statut fiscal des dirigeants*, E. TRAVERSA, Ph. MALHERBE, U.C.L., avocats, et O. HERMAND, U.C.L.

16.15 : *Panel de discussion avec des dirigeants et des juristes d'entreprise*.

17.00 : Clôture des travaux.

Formation permanente : 6 points.

Une demande de prise en charge des frais a été introduite auprès du SPF Justice pour les magistrats.

Lieu : auditoires Montesquieu, place Montesquieu, 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Participation : 250 € — compte 001-5759634-44 — mention « Coll. Dirigeant Entreprise + nom ».

Renseignements : Josette Castelle (josette.castelle@uclouvain.be — tél. : 010/47.47.58 — fax : 010/47.47.57 — catherine.vanderlinden@uclouvain.be).

* * *

Ordre des barreaux francophones et germanophone

Le cabinet d'avocat à la rencontre du client

23 avril 2009

08.45 : Accueil des participants, BENOÎT CHAMBERLAND, bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Marche-en-Famenne, BERNARD CAPRASSE, gouverneur de la Province du Luxembourg, ancien bâtonnier et avocat honoraire du barreau de Marche-en-Famenne, et ANDRÉ BOUCHAT, bourgmestre de Marche-en-Famenne.

Introduction, LUC MARÉCHAL, président de l'O.B.F.G.